



REVUE DES DÉPENSES

POLITIQUE DE PRÉVENTION À DESTINATION DES JEUNES
VULNÉRABLES, LEURS FAMILLES ET LEURS FAMILIERS, EN CE
COMPRIS LES SUBVENTIONS ACCORDÉES POUR LES SERVICES
AGRÉÉS

RAPPORT

19 septembre 2024



REVUE DES DÉPENSES 2024

POLITIQUE DE PRÉVENTION À DESTINATION DES JEUNES VULNÉRABLES, LEURS FAMILLES ET LEURS FAMILIERS, EN CE COMPRIS LES SUBVENTIONS ACCORDÉES POUR LES SERVICES AGRÉÉS

RAPPORT – 19 SEPTEMBRE 2024

Table des matières

Introduction.....	3
1. Approche et revue des documents de référence.....	3
2. Principaux enseignements	6
2.1. Une définition très large de la prévention conduisant à un biais orienté vers la prévention éducative	6
2.2. Un manque d’approche intersectorielle	10
2.3. Un impact du SG prévention pas optimal	11
2.4. Un manque d’objectivation de l’efficience et l’efficacité de la politique de prévention.....	15
3. Options d’amélioration	16
3.1. Renforcer le rôle stratégique du SG Prévention en tant que garant d’une implémentation cohérente et holistique de la prévention et d’une approche intersectorielle renforcée	16
3.1.1. Encourager le SG Prévention à initier des actions impliquant d’autres secteurs pour une approche cohérente et holistique de la prévention en alignement avec le futur Contrat d’Administration de la FWB.....	16
3.1.2. Renforcer l’efficacité et la légitimité du SG Prévention en valorisant ses connaissances spécifiques, en stimulant la prévention sociale à travers une approche académique et analytique plus poussée.....	18
3.1.3. Mobiliser d’autres enveloppes budgétaires afin de développer des opportunités de financement orientées davantage sur la prévention sociale.....	19
3.1.4. Transférer les missions d’accompagnement de contrôle pédagogique des AMO, des MADO et des SAP au SG Prévention.	20
3.1.5. Optimiser la gestion et l’évaluation des projets de prévention en réorientant les responsabilités, simplifiant les processus administratifs, et en renforçant le rôle stratégique du SG Prévention.....	22
3.2. Développer des indicateurs pour mesurer la performance de la politique de prévention	23
3.2.1. Doter la politique de prévention d’indicateurs pertinents et fiables pour suivre les actions de prévention et guider les ajustements nécessaires afin de maximiser leur efficacité en Fédération Wallonie-Bruxelles.....	23
Annexe 1 : Financement de la politique de prévention à destination des jeunes vulnérables, de leurs familles et de leurs familiers en FWB dans le cadre du budget 2024	25
Annexe 2 : Synthèse transversale des indicateurs utilisés au sein des régions et pays étudiés dans le cadre de l’expertise externe.....	27

Introduction

La politique de prévention à destination des jeunes en situation de vulnérabilité, leurs familles et leurs familles repose sur les dispositions du Livre 1er du décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la Prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la Protection de la jeunesse. Ce décret, ci-après nommé « le Code », a introduit un cadre novateur pour la prévention dans l'Aide à la jeunesse en incluant des modifications telles que celle touchant à l'âge à partir duquel les services d'action en milieu ouvert (AMO) peuvent travailler, la création de nouveaux acteurs tels que le chargé de prévention et le service de la prévention ou la nécessité de nouvelles relations entre les actions de prévention, d'aide et de protection. Six ans plus tard, la volonté est de faire le point sur l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre de cette politique.

Se fondant sur les besoins exprimés par les jeunes et étayés par les constats de terrain, la politique de prévention vise à réduire les risques de difficultés et de violences subies ou exercées par le jeune en alliant à la fois des actions dites de prévention éducative, prenant la forme d'un accompagnement individuel ou d'un groupe de jeunes et des actions de prévention sociale prenant la forme d'initiatives dans et sur l'environnement du jeune. La détermination des changements imputables à la prévention est cependant entravée par l'absence d'indicateurs pertinents, rendant difficile la mesure précise de l'impact sur le bien-être des jeunes et le volume des prises en charge.

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) aspire à une meilleure compréhension des retombées positives de son investissement consacré annuellement à la prévention et à une amélioration de cette politique. Certains acteurs de terrain manifestent cependant des réticences concernant le contrôle des effets de la prévention au regard des spécificités propres à la prévention qui requiert souvent des années pour influencer les situations.

L'objectif de cette revue des dépenses (RD) consiste à émettre des options pour l'amélioration des critères d'attribution des subventions et la réorganisation du budget associé. Cette démarche vise à améliorer le service au citoyen et aux autres acteurs compétents en prévention, tout en visant à réduire la charge de travail des services concernés. Les questions de recherche guidant cette RD se concentrent sur l'optimisation de la cohérence des instruments de l'Administration générale de l'Aide à la jeunesse et du centre pour mineurs dessaisés (AGAJcmd) pour la mise en œuvre de sa politique de prévention, la mise en place d'indicateurs d'évaluation des effets des subventions sur les jeunes, l'amélioration de l'organisation budgétaire et les avantages et inconvénients d'une telle réorganisation. Il s'agit également de réfléchir sur l'amélioration des processus liés à la mise en œuvre des politiques de prévention, le champ d'action actuel de la prévention en aide à la jeunesse et si la prévention, par sa nature étendue et générale, devrait être financée et organisée par une structure transversale. De plus, il est question de savoir si les actions développées devraient être recentrées sur un public vulnérable, en reprenant une place de prévention spécialisée et de première ligne parmi les acteurs et missions de l'aide à la jeunesse.

1. Approche et revue des documents de référence

Le groupe de travail a conduit ses travaux en se basant sur une variété de documents pertinents. Cela inclut la législation, comprenant le Code et les arrêtés d'exécution, ainsi que des données administratives telles que les descriptions de fonction, les missions des services, et le plan stratégique du SG Prévention. Les données budgétaires, comme le budget initial, le budget ajusté, et l'évolution des coûts budgétaires, ont également été utilisées, tout comme les diagnostics sociaux des opérateurs de terrain. En outre, les travaux ont pris en compte plus particulièrement les résultats des Assises de

la prévention et le rapport du Collège de la prévention (voir infra) dévoilés durant le dernier trimestre 2023. La littérature scientifique, y compris les analyses et évaluations des politiques publiques, ainsi que le benchmarking (voir infra) ont également été consultés pour informer les travaux.

Les Assises de la Prévention, initiées en 2021 par l'AGAJcmd, ont représenté un moment charnière pour la prévention auprès des jeunes en FWB. Ce mouvement délibératif a vu le jour en réponse à l'impératif d'actualiser les stratégies préventives face aux enjeux sociaux et économiques évolutifs. L'initiative visait à mobiliser un panel diversifié de participants — experts du domaine, universitaires, responsables politiques, et jeunes — dans un échange collaboratif et constructif. Ce travail collaboratif a abouti à l'élaboration de 29 recommandations essentielles, présentées le 6 octobre 2023 sous la forme d'un rapport couvrant un éventail allant de la valorisation des ressources existantes à la suggestion d'amendements législatifs, en passant par la création de nouvelles initiatives.

Plusieurs questions de recherches soulevées par le cahier des charges de cette RD se recourent avec les réflexions menées lors des Assises de la Prévention : harmonisation de pratiques, extension de certains rôles, création d'une plateforme de référence, adoption d'un décret intersectoriel, amélioration de processus, etc. Il est ainsi apparu rapidement important de prendre en considération les réflexions menées dans le cadre des Assises afin d'émettre des options d'amélioration qui prennent en compte les positions exprimées par les acteurs de terrain. En outre, il a été convenu d'orienter la plus-value des travaux sur l'apport en termes d'éclairage institutionnel dans la mesure où les Assises de la Prévention ont quant à elles apporté un éclairage davantage axé sur l'expertise de terrain.

Les Assises de la Prévention se présentent désormais sous la forme d'Assises « en marche », un comité de suivi s'est réuni une première fois en février 2024 avec pour mission de passer en revue les 29 recommandations établies précédemment. Une 30^{ième} recommandation relative à la création d'indicateurs spécifiques a été ajoutée avec des résultats attendus dans un délai d'un à deux ans. Huit groupes de travail ont nourri les réflexions lors des Assises de la Prévention. Trois groupes de travail ont été mis en place pour opérationnaliser certaines des recommandations. Une coordination étroite entre les travaux des Assises « en marche » et ceux de la RD est assurée afin de garantir une approche cohérente tout en évitant toute redondance entre les initiatives. Les travaux se focalisent ainsi essentiellement sur le développement du modèle d'affaires du SG Prévention, l'amélioration de l'action publique en matière de prévention et la collaboration concernant l'élaboration d'indicateurs là où les Assises « en marche » poursuivent de manière thématique les principaux champs issus des Assises de la Prévention.

Adopté en juin 2023, le rapport du Collège de prévention 2020-2023 met en exergue l'importance d'une approche holistique et intersectorielle pour répondre de manière adéquate aux problématiques complexes rencontrées par les jeunes. En effet, l'approche holistique dépasse la collaboration menée sur des projets communs entre différents secteurs. Elle implique une vision globale et intégrée de la prévention articulée d'interventions au niveau du jeune, de sa famille, de son environnement, de son contexte de vie, au travers d'une prise en charge personnalisée qui tient compte de ses besoins spécifiques. Des recommandations précises sont formulées, allant de la création d'une Conférence Interministérielle à l'adoption de lignes directrices communes entre administrations, en passant par l'amélioration de l'accessibilité aux droits fondamentaux et le renforcement des partenariats dans divers domaines. Malgré la reconnaissance de l'importance de la prévention, le rapport identifie

plusieurs obstacles à sa mise en œuvre effective, notamment le morcellement des politiques publiques résultant d'un manque de concertation et de collaboration entre niveaux de pouvoir, le manque d'indicateurs objectivables et l'importance de mieux coordonner les différents secteurs car la présence de multiples services et prestataires sur le terrain entraîne une fragmentation. Chaque secteur a ses propres priorités, territoires et compétences, ce qui peut entraîner des actions disjointes

En réponse aux besoins identifiés dans le cadre de cette RD, une expertise externe a été engagée pour enrichir l'analyse et fournir des perspectives comparatives. À cet effet, le bureau IDEA Consult a dressé un état des lieux de politiques publiques de prévention existantes dans d'autres pays ou régions disposant d'un niveau de protection sociale comparable à celui de la FWB et développant une politique de prévention s'appuyant sur des orientations similaires à celles de la FWB. Leur mission fut de fournir des exemples concrets et des enseignements pratiques susceptibles d'améliorer les stratégies de prévention en FWB.

Objectifs et méthodologie

L'analyse approfondie s'est portée sur la Flandre, le Québec, les Pays-Bas, l'Île de France et l'Irlande afin de disposer d'approches à la fois « généraliste »/de prévention sociale (qui vise à s'attaquer aux causes profondes des problématique en agissant sur l'environnement social et les conditions de vie), « spécialisée »/de prévention éducative (qui cible davantage des groupes ou des problèmes spécifiques en mettant l'accent sur l'intervention directe auprès des jeunes et leurs familles) et « mixte » en termes de politique de prévention.

L'état des lieux s'est concentré sur la politique de prévention destinée aux jeunes vulnérables, incluant les aspects légaux, les objectifs, les cibles, les approches et l'organisation administrative, ainsi que les dynamiques entre l'administration et le terrain, intégrant les évolutions à venir. Il comprend une liste structurée d'indicateurs pour suivre ces politiques, présentée dans un tableau facilitant la comparaison entre les pays ou régions analysés (voir annexe 2).

Résultats de l'analyse documentaire

L'analyse basée sur la recherche documentaire a démontré une diversité d'approches mais également des fondements communs. Les différences s'observent principalement dans les structures organisationnelles (forte décentralisation aux Pays-Bas par exemple) et les spécificités régionales de mise en œuvre, mais un fil conducteur se dessine : l'accent est mis sur l'autonomisation des jeunes, l'éducation, l'inclusion sociale, le bien-être mental et physique des jeunes et l'assistance précoce. Il ressort également que le périmètre choisi pour les politiques de prévention n'apparaît pas comme un facteur déterminant de leur pertinence bien qu'une approche mixte (ou universaliste) soit considérée comme plus recommandée qu'une approche strictement spécialisée.

Cette politique est particulièrement transversale et doit intégrer des domaines comme la santé, l'éducation, et la protection sociale. Un accent sur la collaboration transversale et le partenariat entre différents niveaux de gouvernement et secteurs est donc également prévalent, confortant l'importance d'une approche holistique pour soutenir le bien-être et le développement des jeunes et démontrant la complexité des enjeux liés à la prévention et la nécessité d'adopter des stratégies flexibles et adaptatives pour y répondre efficacement.

Étant donné la complexité de cette matière, il est nécessaire de définir une stratégie formelle à long terme pour la politique de prévention, avec des objectifs et priorités stables, et reposant sur un socle d'acteurs pluridisciplinaires. Tous les pays et régions étudiés semblent ainsi promouvoir des politiques basées sur des données probantes (Evidence base), illustrées par l'utilisation d'indicateurs pour évaluer l'état de la jeunesse.

L'intérêt d'investir dans l'évaluation et le suivi pour améliorer continuellement les politiques de prévention ressort donc également parmi les leçons et recommandations. Des indicateurs spécifiques sont utilisés pour mesurer l'impact des actions de prévention. Ces pratiques permettent d'ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus, garantissant une amélioration continue.

Constats transversaux utiles pour la FWB

- Importance de la coordination : Une collaboration accrue entre les départements et les services est cruciale pour l'efficacité des interventions. La mise en réseau des acteurs locaux, régionaux et nationaux permet d'améliorer la cohérence et l'efficacité des politiques.
- Approches intégrées : Les pays/régions qui combinent santé, éducation et services sociaux dans leurs approches de prévention obtiennent généralement de meilleurs résultats en termes de cohésion sociale et de bien-être des jeunes.
- Investissement en prévention : Investir suffisamment dans la prévention est essentiel pour réduire les besoins en interventions curatives plus coûteuses et intensives. Les politiques devraient équilibrer les ressources entre prévention et protection.
- Evaluation continuée et adaptation : L'évaluation des politiques et des pratiques doit être un processus continu. Il est essentiel d'adapter les politiques en fonction de l'évolution des besoins des jeunes et des résultats des interventions.
- Utilisation des données et de la technologie : L'exploitation des données pour surveiller les tendances et les impacts, ainsi que l'intégration de la technologie dans les programmes de prévention, peut renforcer l'efficacité et la réactivité des interventions.
- Approche « Evidence base » : Développer et mettre en œuvre des politiques basées sur des preuves scientifiques et des recherches approfondies pour s'assurer que les initiatives sont efficaces et appropriées.

2. Principaux enseignements

2.1. Une définition très large de la prévention conduisant à un biais orienté vers la prévention éducative

Conformément au Code, la prévention se veut à la fois éducative (axée essentiellement sur les jeunes exposés à des difficultés) et sociale (agissant en amont des risques sur le contexte de vie) à travers différents types d'actions, à caractère individuel ou collectif. La FWB s'engage ainsi dans une approche intégrée et participative de la prévention à destination des jeunes en situation de vulnérabilité, cherchant à les accompagner vers une autonomie renforcée et une meilleure intégration sociale, tout en adaptant continuellement ses méthodes et ses objectifs aux réalités changeantes de la jeunesse.

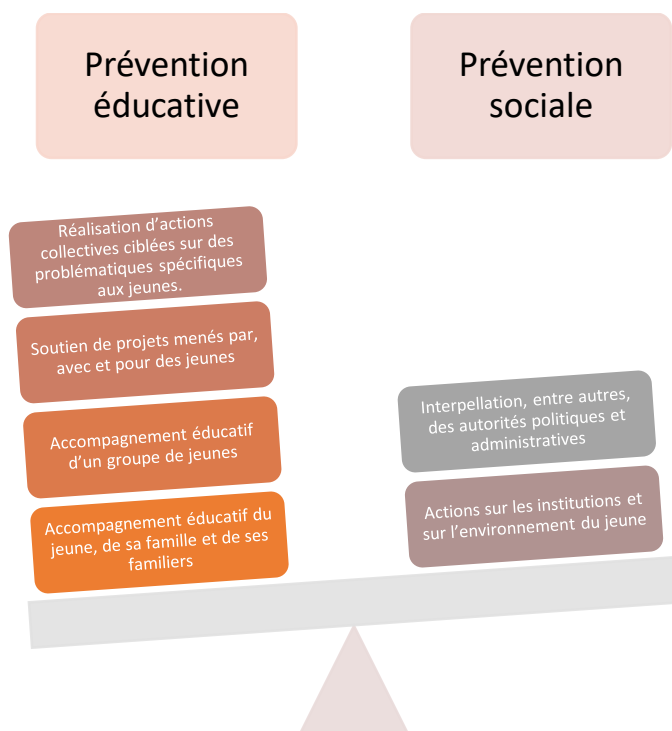
Le Code est cependant élaboré d'une certaine manière afin de permettre à toutes les parties prenantes de s'y retrouver, ce qui peut entraîner également une zone de flou sur le champ précis de la prévention. Comme le révèle le rapport d'IDEA Consult, d'autres pays étudiés sont également confrontés à une ambiguïté concernant la définition de la prévention. Tandis que cette notion inclut généralement la gestion des risques pour les jeunes, une définition explicite fait défaut parmi les différents acteurs. De

plus, la prévention peut signifier soit anticiper les risques pour les jeunes, soit prévenir les risques que les jeunes peuvent poser à la société. Cette dernière perspective, observée notamment en France, coexiste avec l'action contre les risques pesant sur les jeunes, comme le décrochage scolaire. D'autres pays adoptent une approche plus centrée sur la protection des jeunes. La complexité de la prévention vis-à-vis de la jeunesse se reflète dans sa transversalité avec d'autres politiques publiques, rendant ses contours difficilement définissables.

Il n'est ainsi pas aisé de déterminer précisément le poids et l'ampleur de la prévention éducative et de la prévention sociale en matière de politique de prévention. De plus, la prévention éducative a un caractère plus visible et concret, d'une part car elle concerne des situations individuelles de jeunes, d'autre part parce qu'elle repose sur des méthodologies parfaitement maîtrisées par des travailleurs sociaux alors que la prévention sociale nécessite des compétences davantage « macro » (analyse sociologique, stratégie politique, ...) moins systématiquement présentes dans les équipes. Dans ces conditions, la prévention éducative tend à prendre la forme majoritaire de l'action, malgré l'importance reconnue à la prévention sociale par les acteurs eux-mêmes.

En d'autres termes, le manque d'équilibre entre la prévention éducative et la prévention sociale compromet l'efficacité des efforts de prévention globale. Cette situation engendre non seulement une perception de déséquilibre mais limite également la portée et l'impact des initiatives de prévention sociale, qui visent à agir à un niveau plus structurel pour traiter les causes profondes des problématiques rencontrées par les jeunes.

Illustration de la prévention éducative et sociale en FWB



Même au sein des budgets alloués au SG Prévention, il demeure flou quelles mesures sont spécifiquement dédiées au volet de la prévention sociale. Or, il apparaît cohérent qu'une administration se concentre davantage sur la prévention sociale, tandis que les opérateurs sur le

terrain sont mieux adaptés pour les projets éducatifs, bien que ces deux approches ne soient pas antinomiques et puissent évidemment se chevaucher et doivent se compléter.

Les analyses du rapport IDEA Consult montrent qu'il est fréquent de voir une distinction claire entre les rôles des administrations centrales et ceux des opérateurs de terrain dans la mise en œuvre des politiques de prévention. Les administrations centrales, dotées de compétences analytiques et stratégiques, sont mieux placées pour se concentrer sur la prévention sociale, qui nécessite une vision globale des problèmes et des solutions systémiques. Par exemple, dans des régions comme le Québec et les Pays-Bas, les administrations centrales coordonnent les efforts intersectoriels, élaborent des politiques publiques basées sur des données probantes et garantissent la cohérence des actions sur l'ensemble du territoire.

En revanche, les opérateurs de terrain possèdent une connaissance approfondie des réalités locales et des besoins spécifiques des jeunes et de leurs familles. Leur proximité avec le public cible leur permet de mettre en œuvre des projets éducatifs de manière plus efficace, en adaptant les interventions aux contextes particuliers et en réagissant rapidement aux situations d'urgence. Les expériences de la Flandre et de l'Île-de-France illustrent cette approche complémentaire, où les opérateurs de terrain sont responsables de la mise en œuvre de projets éducatifs spécifiques, tandis que les administrations se concentrent sur les stratégies de prévention sociale à grande échelle.

Cette répartition des rôles permet d'optimiser l'impact des politiques de prévention, en tirant parti des forces de chaque acteur tout en assurant une cohérence et une coordination des actions à différents niveaux. La prévention sociale agit sur les déterminants structurels des problèmes, tandis que la prévention éducative répond aux besoins immédiats et individuels des jeunes. Ces deux approches se complètent nécessairement pour offrir une réponse holistique aux défis rencontrés par les jeunes.

En définitive, la prévention en FWB telle qu'organisée par le Livre 1er du Code peut générer une tension entre une orientation davantage axée sur l'émancipation et l'égalité des chances, et une orientation visant plutôt à réduire les interventions dans le système de l'aide mandatée (SAJ, SPJ, voire tribunal de la jeunesse). Cette dualité se manifeste dans la nature éducative (agir sur les trajectoires des jeunes) et sociale (transformer le contexte, renforcer le lien social et émanciper) de la prévention inscrite aux articles 3 et 4 du Code, l'exposé des motifs du décret apportant à ce titre des explications éclairantes. Cette discussion met en évidence la complexité de la prévention, qui intègre à la fois des aspects éducatifs et sociaux, et la difficulté à en clarifier le périmètre exact pour garantir une approche cohérente et efficace de la prévention.

Types d'actions de prévention les plus couramment mises en œuvre par les services agréés en FWB visant à améliorer le bien-être des jeunes et de leurs familles.



La définition de la prévention englobe ainsi à la fois les aspects de prévention éducative et de prévention sociale. Cependant, face à des ressources limitées, des choix s'imposent. Les plans d'actions triennaux et les diagnostics sociaux des Conseils de prévention jouent un rôle central dans la définition et la mise en œuvre des stratégies de prévention, basées sur les réalités territoriales spécifiques, les 13 conseils de prévention élaborent - distinctement - les diagnostics sociaux et réalisent les propositions aux Conseils de prévention des plans d'actions visant à répondre aux problématiques relevées par les opérateurs de terrain, en partenariat avec ces derniers. Ces plans et diagnostics ne témoignent donc pas toujours d'une approche intégrée et cohérente à l'échelle de la FWB. Des disparités existent encore dans la mise en œuvre des politiques de prévention, limitant ainsi l'efficacité des efforts déployés pour répondre de manière uniforme et coordonnée aux besoins des jeunes vulnérables. Ces plans sont construits de manière ascendante, ce qui est important car cela garantit la prise en compte complète des connaissances du secteur. Cependant, étant donné que les opérateurs de terrain sont principalement actifs dans la prévention éducative, cela peut entraîner une focalisation accrue sur cet aspect de la prévention au détriment de la prévention sociale.

Les opérateurs de terrain disposent aussi d'une grande autonomie dans l'élaboration et l'exécution de leurs actions. Cela comporte des avantages dans la mesure où les opérateurs disposent d'une connaissance approfondie du public cible et du contexte local. En Flandre aussi, les initiatives sont développées en partenariat avec des acteurs locaux, permettant une meilleure compréhension et une

réponse plus adaptée aux réalités locales. Cependant, cette indépendance présente également des inconvénients, comme une moindre facilité de transfert de bonnes pratiques et une réduction des possibilités d'actions transversales.

A la lumière des dispositions du Code, ce sont essentiellement les opérateurs de terrain qui – au travers des Conseils de prévention, où les services AMO sont majoritaires - déterminent le champ de la prévention. A titre d'exemple, la politique de prévention se focalise principalement sur les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité, jusqu'à y compris au-delà de leur majorité, étant donné la possibilité ouverte aux AMO qui le demandent de travailler avec des jeunes qui ont 21 ans accomplis, mettant en lumière la possibilité pour les opérateurs de terrain d'opérationnaliser les priorités de manière autonome. Ils disposent à cet effet d'une grande autonomie qui se traduit par une approche mettant l'accent davantage sur la prévention éducative. Au travers des chargés de prévention, le SG Prévention peut exercer une influence sans toutefois avoir le pouvoir de prendre des décisions.

2.2. Un manque d'approche intersectorielle

Il apparaît que l'organisation actuelle de la prévention tend à renforcer la prévention éducative. Cependant, il est également constaté que l'approche de la prévention reste principalement sectorielle. Les Conseils de prévention et le Collège de prévention sont principalement composés de représentants des opérateurs reconnus et subventionnés par l'Aide à la Jeunesse.

Le rapport IDEA Consult montre que plusieurs pays incluent différents secteurs dans la préparation des politiques de prévention pour assurer une approche holistique. En Flandre, l'agence "Opgroeien" collabore avec des partenaires des secteurs de l'éducation et de la santé pour créer des environnements favorables au développement des jeunes. Au Québec, la politique de jeunesse implique une coordination intersectorielle avec les ministères de l'éducation, de la santé, de la justice et des affaires sociales, garantissant une prise en charge complète des divers aspects de la vie des jeunes. Aux Pays-Bas, les communes travaillent avec les écoles, les services de santé et les services sociaux pour offrir une approche coordonnée. Ces exemples montrent que l'inclusion des autres secteurs dans la préparation des politiques de prévention est essentielle pour développer des stratégies efficaces, adaptées aux besoins complexes des jeunes et assurer une réponse cohérente et complète aux problématiques de prévention.

Les différents documents de référence, dont le Rapport du Collège de la prévention, mettent en évidence le besoin d'une coordination et d'une collaboration renforcée entre les différents secteurs et acteurs impliqués dans la prévention, tels que les services sociaux, les établissements scolaires, les associations de jeunesse, et les autorités locales. Des synergies plus étroites entre secteurs (aide sociale, sport, culture, éducation, santé, justice, etc.) sont nécessaires pour garantir une approche holistique de la prévention.

Dans un contexte où les défis de la prévention nécessitent une approche multidimensionnelle, la coopération intersectorielle devient essentielle. Le système CAP (*Cross-Agency Priority*) aux États-Unis constitue un exemple inspirant, qui a démontré son efficacité en réunissant plusieurs agences autour d'objectifs communs. Ce système pourrait servir de modèle pour améliorer la coordination et l'efficacité des initiatives préventives en FWB.

Actuellement, il est difficile d'implémenter efficacement une approche intersectorielle et holistique pour plusieurs raisons qui, comme le relève le rapport IDEA Consult, se retrouvent également dans d'autres pays et régions. Nous retiendrons essentiellement :

- Les politiques sont souvent élaborées et mises en œuvre de manière sectorielle, sans coordination suffisante entre les différents niveaux de pouvoir. Ce morcellement complique la mise en place de stratégies globales et intégrées qui prennent en compte l'ensemble des déterminants sociaux affectant les jeunes.
- L'intervention précoce est essentielle mais difficile à réaliser en raison de ressources limitées. Le financement et les moyens disponibles pour les actions de prévention sont souvent insuffisants, ce qui limite la capacité des acteurs à mener des actions coordonnées et de grande envergure.
- La multiplicité et la spécialisation des services d'aide et d'accompagnement augmentent la complexité administrative. Cela peut mener à une fragmentation des interventions et à des difficultés de coordination entre les différents secteurs et services, rendant l'approche holistique difficile à mettre en œuvre de manière cohérente.
- Le manque de stratégie globale et à long terme qui oriente la politique de prévention. Une telle stratégie devrait identifier des objectifs précis et reposer sur un socle d'acteurs pluridisciplinaires.

Le Contrat d'Administration de la FWB est un cadre stratégique qui définit les objectifs, les priorités et les moyens de l'Administration pour une période de cinq ans. Le Contrat d'Administration actuel (Fédé 20 >25) prévoit déjà des actions transversales dans le domaine de l'Aide à la Jeunesse, ce qui offre une base pour encourager des collaborations intersectorielles.

Récemment, des échanges entre l'AGAJcmd et l'AGS ont par exemple eu lieu pour établir des collaborations, comme l'accueil des jeunes pris en charge par les IPPJ dans des stages sportifs. Ces initiatives visent à créer des collaborations gagnant-gagnant et à favoriser une approche intégrée de la prévention. Cependant, la réalisation de ces projets se heurte souvent à des obstacles administratifs et politiques.

Les principales limites actuelles incluent la nécessité d'obtenir des accords entre différents ministres, ce qui ralentit la mise en œuvre des initiatives intersectorielles. De plus, le morcellement des politiques publiques évoqué précédemment et le manque de coordination entre les différents secteurs rendent difficile l'établissement de stratégies globales. Les actions mises en place, bien que prometteuses sur le fond, restent limitées en portée et en impact en raison de ces contraintes institutionnelles et administratives. Or, comme le *Government Accountability Office* (GAO) le relève aux Etats-Unis, la mise en place de cadres de coordination inter-agences, assortis de protocoles de communication formalisés est recommandée pour assurer une collaboration cohérente et éviter les redondances ou les lacunes dans la prestation des services. Pour surmonter ces défis, il est essentiel de renforcer la coordination intersectorielle et d'aligner en amont les priorités politiques des Administrations pour permettre une mise en œuvre plus efficace des initiatives de prévention.

2.3. Un impact du SG prévention pas optimal

Le SG Prévention a pour mission d'organiser et de coordonner la politique de prévention. Il est structuré autour d'une équipe administrative (7 agents) et de six directions de la prévention décentralisées, chacune étant supervisée par un chargé de prévention (articles 10 à 12 du Code). Ces directions (58 agents) sont déployées sur l'ensemble de la FWB et travaillent en collaboration avec 13 Conseils de prévention, dont ils assurent, outre le secrétariat, essentiellement le rôle de support opérationnel et méthodologique.

Au niveau central

- 7 agents (6,5 ETP) travaillent actuellement à la direction de la coordination de la prévention du SG Prévention (secrétariat, attaché stratégique, attaché, directeur coordinateur, gestionnaire administrative, gestionnaire pécuniaire, DGA) auxquels il convient aussi de rattacher la mission spécifique remplie par 3 facilitateurs (voir infra).
- La SG Prévention dispose d'un budget limité pour initier des projets innovateurs. Bien que le budget vise à encourager l'innovation, en pratique, des projets "innovants" continuent d'être financés sur plusieurs années sans intégration dans leur subventionnement structurel d'agrément, limitant ainsi la capacité à réellement innover ou à élargir l'impact de la prévention.
- La structuration actuelle implique que la valeur ajoutée du SG Prévention reste principalement dans le support administratif et la coordination, sans un rôle actif et stratégique dans la décision et la répartition budgétaire, qui est en grande partie laissée à la discrétion du secteur lui-même. Le SG Prévention ne dispose donc pas en réalité d'une possibilité de diriger la politique de prévention vers un sens ou un autre, en raison de la grande autonomie des opérateurs de terrain.

Au niveau décentralisé

Direction	Siège/Antenne	Nombre d'agents
Bruxelles	Siège – Bruxelles	8
Hainaut	Siège – Mons	7
	Antenne – Charleroi	4
	Antenne – Tournai	3
Liège	Siège – Liège	13
Luxembourg	Siège – Luxembourg	4
	Antenne – Marche en Famenne	3
	Antenne – Neufchâteau	2
Namur	Siège – Namur	5
	Antenne - Dinant	4
Brabant Wallon	Siège - Nivelles	5
Total général		58

Le SG Prévention compte ainsi actuellement un total de 68 agents, répartis comme suit : 58 agents interviennent au niveau décentralisé, tandis que 10 agents sont affectés au niveau central.

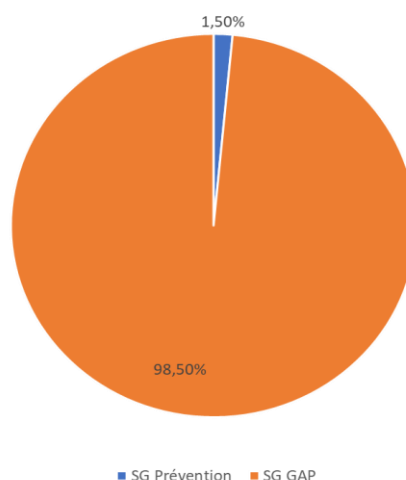
A noter aussi l'existence d'une équipe de 6 facilitateurs chargée de soutenir et de pérenniser la concertation entre l'Enseignement obligatoire et l'Aide à la Jeunesse aux niveaux local, intermédiaire et global. Cette équipe officie en équipe mixte : 3 facilitateurs dans l'Enseignement obligatoire et 3 facilitateurs (4 à partir du 1er juillet 2024) dans l'Aide à la Jeunesse. Un coordonnateur est désigné chaque année, alternant entre les secteurs. Leurs tâches incluent l'appui aux comités de pilotage et de concertation, le soutien aux plateformes de concertation, l'articulation des dynamiques de sensibilisation, prévention et intervention de crise, ainsi que la circulation et l'analyse des informations entre les différents niveaux et acteurs concernés.

Le Collège de prévention, tel que défini dans le Code, joue un rôle de vision stratégique et de coordination des diagnostics sociaux des Conseils de prévention est en charge de l'établissement du rapport sur la prévention adressé au Gouvernement et à la CCPAJPJ (voir supra). Le Collège est présidé par l'AG de l'Administration. Toutefois, en tant qu'interface entre les Conseils de prévention (et Services de Prévention) et les instances administratives et politiques de la FWB, le contenu du rapport est principalement déterminé par les représentants du secteur. Les missions exercées par le SG Prévention sont actuellement chapeautées par le Collège de prévention, ce qui restreint considérablement la capacité du SG Prévention à exercer pleinement ses compétences et à influencer de manière significative la politique de prévention. De plus, il est important de noter que le rapport de force au sein du Collège de prévention favorise largement les représentants du secteur, limitant ainsi l'influence de l'administration. Le SG Prévention, bien qu'investi de missions importantes, voit son rôle réduit en raison de la domination des représentants du secteur au sein du Collège. Ce déséquilibre de pouvoir explique pourquoi le SG Prévention ne peut pas véritablement orienter les choix stratégiques et doit se conformer aux priorités définies par le secteur.

Au niveau des budgets

Le SG de la Gestion administrative et pécuniaire des prises en charge des jeunes est responsable des agréments et des subventions allouées à plus de 400 opérateurs de terrain, en ce compris donc ceux qui interviennent en matière prévention (une centaine). Cette distinction fait apparaître un aspect important, à savoir que ce SG supervise la quasi-totalité du budget dédié à la prévention (44M d'€ en 2024) là où le SG Prévention est essentiellement responsable de l'appel à projets (621K en 2024), ce qui soulève des interrogations quant au positionnement institutionnel actuel du SG Prévention et la nécessité de son renforcement en tant que leader stratégique. Le budget du SG Prévention est donc limité (voir infra), comparé à celui consacré à l'action quotidienne des opérateurs de terrain au travers des plans triennaux qui constituent la grande majorité des moyens destinés à la prévention. On peut constater que cette fragmentation – où un service coordonne une politique sans avoir une maîtrise réelle sur les services qui la mettent en œuvre – entraîne des incohérences dans l'application des directives de prévention là où un renforcement du contrôle du SG Prévention sur les opérateurs de terrain pourrait assurer une mise en œuvre plus cohérente et efficace des politiques de prévention.

Gestion du budget de prévention à destination des jeunes vulnérables au sein de l'AGAJcmd



Le SG Prévention dispose de ressources humaines significatives au niveau de ses services décentralisés, cependant, son impact se limite principalement au support administratif, à la coordination des Conseils de prévention et à l'accompagnement des plans d'actions triennaux du secteur. Cette configuration soulève des questions sur l'exploitation optimale de ces ressources pour maximiser l'efficacité et l'étendue de la prévention. Il y a un potentiel non exploité pour que le SG Prévention joue un rôle plus actif et stratégique, non seulement en supportant, mais aussi en orientant et en innovant dans les pratiques de prévention.

Ces ressources humaines sont principalement utilisées pour la préparation et la rédaction de rapports, l'exécution de décisions des Conseils de prévention, sans avoir la capacité d'effectuer une analyse indépendante ou de prendre des décisions autonomes sur l'allocation des fonds.

Relation entre le SG Prévention et d'autres entités de l'AGAJcmd

Actuellement, les missions d'accompagnement et de contrôle pédagogiques ('inspection pédagogique') sont gérées par la Direction de l'agrément et du contrôle pédagogique, sous le SG de la Gestion administrative et pécuniaire des prises en charge des jeunes.

Ces missions visent notamment à assurer la qualité et la conformité des services éducatifs destinés aux enfants et aux jeunes. Leur mission est notamment d'évaluer, accompagner et superviser les projets éducatifs et les services agréés pour garantir qu'ils répondent aux normes et objectifs de la politique de prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse.

Chaque conseil éducatif d'un service agréé doit notamment évaluer son projet éducatif au moins tous les deux ans, en vue d'améliorer l'accueil, l'accompagnement et la prise en charge des enfants ou des jeunes, et de répondre à l'évolution des besoins. Le projet éducatif actualisé est soumis à l'avis du service d'accompagnement et de contrôle pédagogiques, qui peut demander des révisions si nécessaire. Au moins une fois tous les cinq ans, une version actualisée du projet éducatif est transmise pour avis. Si l'avis est favorable, le projet est validé ; sinon, il doit être adapté selon les observations du service.

Lorsqu'une demande d'agrément est recevable, l'administration examine la conformité du service aux conditions d'agrément et rend un avis circonstancié au Ministre, incluant un rapport du service d'accompagnement et de contrôle pédagogiques. Ce service joue également un rôle dans l'évaluation de l'opportunité de mise en œuvre des projets, en fournissant des rapports détaillés à la commission d'agrément, et participe aux auditions dans le cadre des demandes ou des procédures de retrait d'agrément.

Le rapport IDEA Consult souligne que dans des régions comme la Flandre et le Québec, la centralisation des missions d'évaluation, d'accompagnement et de supervision des projets éducatifs sous une entité unique a permis de réduire les redondances administratives et de renforcer la cohérence des politiques de prévention. Cette centralisation facilite une meilleure coordination des actions et une gestion plus efficace des ressources, assurant ainsi une application homogène des normes et des objectifs de la politique de prévention.

Toutefois, le rapport met également en lumière certains défis liés à cette centralisation, notamment le risque de bureaucratisation accrue et la possible distance entre les décideurs centraux et les réalités locales des terrains. Par exemple, bien que l'approche centralisée permette de garantir une vision stratégique unifiée, elle peut parfois entraîner une rigidité dans les réponses aux besoins spécifiques des communautés locales, comme observé dans certaines municipalités aux Pays-Bas où la coordination insuffisante entre les différentes entités locales a conduit à des efforts redondants et à des lacunes dans la couverture des services.

Le SG prévention a une vue insuffisante sur l'implémentation de la prévention sur le terrain

Les services décentralisés de prévention, bien qu'étant en première ligne des actions de prévention sur le terrain, n'entretiennent pas de contacts formels et réguliers avec l'Administration centralisée. Cette absence de communication structurée entraîne un manque de remontée d'informations cruciales vers le niveau central.

Concrètement, chaque direction de la prévention décentralisée, dirigée par un chargé de prévention, opère de manière relativement autonome sans un cadre formel pour la transmission d'informations systématiques vers le SG Prévention. Ce découplage organisationnel signifie que les données et les retours d'expérience provenant des interventions locales ne sont pas suffisamment consolidés au niveau central, ce qui limite la capacité de l'administration centrale à avoir une vue d'ensemble sur les dynamiques locales et les défis spécifiques rencontrés par les services de prévention.

Cette situation engendre plusieurs problématiques. Premièrement, elle réduit la capacité du SG Prévention à évaluer de manière complète et précise l'efficacité des actions de prévention menées sur le terrain. Deuxièmement, cela entrave la possibilité d'harmoniser les pratiques et d'optimiser les interventions à travers des retours d'expérience et des bonnes pratiques partagées. Enfin, ce manque de coordination formelle affaiblit l'impact global de la politique de prévention, car les ajustements nécessaires pour répondre aux réalités locales ne peuvent être faits de manière proactive et informée.

2.4. Un manque d'objectivation de l'efficience et l'efficacité de la politique de prévention

L'Administration manque de données détaillées sur les activités des opérateurs de terrain en matière de prévention, et les effets de ces dernières, limitant l'évaluation de l'impact de ces programmes. L'absence d'une stratégie structurée pour la collecte et l'analyse de données exacerbent ce problème, soulignant l'importance de développer des outils efficaces pour une meilleure gestion de l'information et optimisation des actions de prévention.

Des progrès dans le domaine se manifestent à travers plusieurs initiatives, telles que l'impulsion donnée par les Assises de la prévention, les modifications apportées au Livre 1er du Code et l'intégration future de la question des indicateurs dans le Contrat d'Administration par le SG Prévention. Ces avancées témoignent de l'engagement croissant en faveur de la mesure des effets de la politique de prévention.

Il s'agit également de trouver un équilibre entre la nécessité d'évaluer les actions de prévention pour garantir leur légitimité et leur pérennité et le risque de remettre injustement en cause le travail accompli par les opérateurs de terrain. Cela implique de poursuivre le travail sur la mesure des effets des actions de prévention piloté actuellement par le SG Prévention en étroite collaboration avec eux.

L'examen de l'évaluation de l'impact des politiques de prévention réalisée dans des pays ou régions comparables à la FWB peut offrir des perspectives enrichissantes. L'analyse de ces méthodologies pourra révéler des approches innovantes et éprouvées, susceptibles d'être adaptées au contexte de la FWB.

Le rapport d'IDEA Consult met en lumière plusieurs exemples de politiques de prévention efficaces mises en place dans des régions comparables à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par exemple, en Flandre, la création de l'Agence 'Grandir' (*Agentschap Opgroeien*) et l'intégration des services de prévention ont conduit à une meilleure détection et intervention précoces grâce à des initiatives locales telles que les '*OverKophuizen*'. De même, au Québec, la réforme de la Loi sur la protection de la jeunesse et la politique 'S'engager pour nos enfants' ont renforcé la coordination des services et le soutien aux familles vulnérables, malgré les défis liés à l'investissement en prévention. Ces exemples montrent que la centralisation et la coordination des politiques de prévention par une entité centrale peuvent considérablement améliorer l'efficacité et la cohérence des actions menées. De plus, ces régions ont développé des systèmes d'indicateurs pour suivre et évaluer l'impact de leurs politiques, permettant ainsi des ajustements basés sur des données probantes et une meilleure allocation des ressources.

3. Options d'amélioration

3.1. Renforcer le rôle stratégique du SG Prévention en tant que garant d'une implémentation cohérente et holistique de la prévention et d'une approche intersectorielle renforcée

Il est important de déterminer des mécanismes permettant au SG Prévention de partager sa propre expertise de manière proactive et de renforcer ses liens avec les différentes parties prenantes. Le SG Prévention s'assure de l'efficacité et de la pertinence des actions de prévention, mais il dispose actuellement d'un rôle limité et devrait donc déployer davantage son expertise et son poids en la matière. Le rapport d'IDEA Consult recommande également de renforcer le rôle stratégique des administrations centrales dans la coordination des efforts de prévention, en s'inspirant des pratiques observées au Québec et aux Pays-Bas, où les administrations centrales coordonnent les efforts intersectoriels et garantissent la cohérence des actions de prévention à l'échelle territoriale

Pour renforcer ce rôle en respectant l'importance et l'autonomie du secteur, plusieurs pistes d'améliorations pourraient être envisagées.

3.1.1. Encourager le SG Prévention à initier des actions impliquant d'autres secteurs pour une approche cohérente et holistique de la prévention en alignement avec le futur Contrat d'Administration de la FWB.

Comme mentionné dans la partie analytique, le besoin d'une approche intersectorielle existe, aussi bien au sein du secteur lui-même qu'au sein de l'AGAJcmd et des autres Administrations. Le Contrat d'Administration prévoit la possibilité, mais en réalité cette approche intersectorielle reste difficile à implémenter. Pour maximiser l'impact, le SG Prévention il serait important que le Gouvernement lui donne un mandat clair dans le futur Contrat d'Administration, lui permettant de piloter des projets intersectoriels pour une approche cohérente et holistique de la prévention.

Par exemple, le développement d'un programme intersectoriel de soutien scolaire et de prévention de l'absentéisme, impliquant les écoles, les services sociaux, et les associations de quartier, offrirait un accompagnement personnalisé aux élèves en difficulté, incluant des séances de tutorat, des activités sportives encadrées, et des ateliers de sensibilisation à la santé mentale. Grâce à cette collaboration,

les élèves bénéficieraient d'un soutien holistique, réduisant ainsi le taux de décrochage scolaire et améliorant leur bien-être global.

En donnant un mandat fort au SG Prévention pour mettre en place ce chantier, le gouvernement peut faciliter une coordination efficace, promouvoir une vision commune au sein de la FWB, réduire les blocages politiques et garantir une meilleure utilisation des ressources pour des actions de prévention intégrées.

Ce mandat donné par le gouvernement au SG Prévention renforcerait son rôle stratégique et opérationnel, lui permettant de piloter des initiatives intersectorielles avec plus de légitimité. Pour garantir une approche véritablement holistique, il est toutefois essentiel d'aller au-delà de la simple collaboration intersectorielle. Cette approche signifie prendre en compte tous les aspects de la vie des jeunes vulnérables, en intégrant des actions dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, et de la communauté. Concrètement, cela va au-delà de la simple collaboration entre secteurs en s'assurant que toutes les interventions sont coordonnées et ciblent le bien-être global des jeunes. Cela implique notamment d'intégrer les actions de prévention éducative avec des programmes de soutien familial et de politiques sociales.

Une autonomie accrue des Administrations, soutenue par une vision commune et des directives claires du Gouvernement, permettrait de surmonter les obstacles actuels et de développer des collaborations sur la durée du prochain mandat. Dans la perspective de la prochaine législature, l'inscription de l'engagement à mener de tels projets dans le prochain Contrat d'Administration donnerait plus de poids et de chances de réussite aux initiatives.

Traditionnellement, les agences publiques sont organisées selon une logique verticale, où chaque organisation est responsable de ses propres résultats. Cependant, comme le rappelle l'OCDE, pour relever des défis complexes, il est nécessaire d'adopter une logique horizontale, où les agences travaillent ensemble pour atteindre des objectifs communs. Concrètement, un comité inter-administratif, composé uniquement de représentants des AG et donc sans la présence d'associations ou de services agréés, pourrait mener des discussions stratégiques centrées sur l'action publique facilitant ainsi la mise en place d'objectifs opérationnels communs. Cela faciliterait également une coordination plus efficace, en réduisant la diversité des points de vue qui peuvent compliquer la vision d'ensemble. Ce comité suivrait les objectifs déterminés par les AG impliquées pour faciliter les collaborations concrètes entre divers secteurs tels que l'Aide à la Jeunesse, les Maisons de justice, la Culture, l'Enseignement et le Sport.

Sur le plan budgétaire, il serait nécessaire d'ajuster le budget alloué au SG Prévention pour couvrir les projets intersectoriels. Un budget commun de prévention devrait être créé, incluant des fonds supplémentaires pour soutenir les collaborations intersectorielles. Une réallocation partielle des budgets existants permettrait de financer ces initiatives sans nécessiter de nouveaux financements substantiels. Cette approche garantirait une meilleure utilisation des ressources et une implication accrue du SG Prévention dans les projets intersectoriels.

En s'inspirant des modèles comme le système CAP aux États-Unis, la FWB pourrait explorer la possibilité de créer des objectifs prioritaires communs entre les différentes administrations impliquées dans la prévention. Une feuille de route commune, assignant des attentes spécifiques à chaque AG autour d'objectifs partagés et disposant donc d'un budget de prévention mobilisable de manière autonome, permettrait de financer et de gérer les projets sans nécessiter constamment l'intervention

politique et donnerait aux Administrations l'autonomie nécessaire pour développer des collaborations sur une période de quatre ans. Cela favoriserait aussi une collaboration plus fluide et efficace entre les différents services publics et avec des partenaires extérieurs à la FWB impliqués par la réalisation de tels objectifs.

La mise en œuvre de cette initiative ne nécessiterait pas de changements législatifs. En termes de ressources humaines, le redéploiement de personnel serait nécessaire pour assurer la gestion et la coordination de ces initiatives mais le SG Prévention dispose des ressources requises à cette fin.

3.1.2. Renforcer l'efficacité et la légitimité du SG Prévention en valorisant ses connaissances spécifiques, en stimulant la prévention sociale à travers une approche académique et analytique plus poussée.

Les connaissances spécifiques du SG Prévention devraient être valorisées afin de renforcer son efficacité et sa légitimité. Le rapport triennal prévu à l'article 15/1 du Code devrait être utilisé comme un outil de communication plus stratégique pour intégrer des analyses scientifiques et des collaborations académiques, démontrant ainsi une gestion proactive et fondée sur des preuves des politiques de prévention.

Actuellement, le SG Prévention collecte des données par territoire, mais ces informations manquent d'une analyse transversale et approfondie. En ajoutant un niveau supplémentaire d'analyse basée sur les constats de la réalité en FWB et en intégrant une approche plus analytique, le SG Prévention pourrait mieux identifier les tendances et les besoins émergents.

A cette fin, il s'agirait d'élargir les tâches des agents décentralisés pour inclure des analyses transversales, en plus de collaborer avec des experts et des institutions académiques pour enrichir le rapport triennal avec des données académiques et des meilleures pratiques internationales. Cette combinaison permettrait également de formuler des recommandations fondées sur des preuves solides et adaptées aux spécificités régionales et globales.

Cette approche renforcerait la crédibilité et l'efficacité des recommandations du SG Prévention, tout en montrant clairement l'impact potentiel de ces recommandations sur les politiques publiques. Pour le gouvernement, cela signifierait donc des politiques de prévention plus efficaces, basées sur des données plus diversifiées et davantage académiques, et une crédibilité renforcée auprès des parties prenantes et du public.

Concrètement, pour atteindre ces objectifs, une réorganisation des agents serait nécessaire. Les profils existants seraient remplacés par des profils universitaires spécialisés notamment en sociologie, psychologie, et criminologie. Cela permettrait une meilleure analyse des données et des tendances, améliorant ainsi la prise de décision stratégique. En intégrant de telles expertises, le rapport triennal pourrait identifier plus précisément les facteurs de risque et de protection influençant les jeunes en situation de vulnérabilité, permettant ainsi de cibler plus efficacement les interventions. Le rapport triennal servirait de levier pour promouvoir davantage la prévention sociale ainsi qu'une approche intersectorielle et proposer des recommandations globales enrichies par des perspectives académiques et des exemples internationaux, qui seront présentées au gouvernement ou au Parlement.

Comme cela se voit également dans d'autres pays, l'amélioration potentielle d'actions de prévention qui se basent sur ces connaissances académiques devrait de cette manière apporter de meilleurs résultats et à terme aussi des économies potentielles.

Sur le plan budgétaire, cette initiative nécessiterait une redistribution des budgets internes pour inclure les fonds nécessaires à la gestion des nouvelles missions. Le recrutement de nouveaux agents avec des profils spécialisés serait effectué, et une formation continue serait offerte aux agents existants pour adapter leurs compétences aux nouvelles missions. Le maintien du budget total alloué serait donc prévu, mais une redistribution des ressources serait nécessaire pour optimiser le profil des agents. Des financements seraient également alloués pour les partenariats avec des institutions académiques et des experts internationaux mais toujours dans le cadre des crédits disponibles.

Pour la mise en œuvre, des changements législatifs nécessaires au Code de la Prévention seront adoptés. Le processus de mise en œuvre commencera par des discussions préliminaires avec le ministre du budget pour obtenir l'accord sur la modification du cadre organique. Les besoins en termes de profils universitaires seraient identifiés, et le processus de recrutement serait lancé en fonction de l'évolution des ressources humaines du SG Prévention. Des partenariats avec des institutions académiques et des experts internationaux seraient développés progressivement, et les premières collaborations seraient mises en place pour enrichir le contenu du rapport triennal. Un calendrier et un cadre pour la collecte des données et la rédaction du rapport seraient établis.

À long terme, les nouveaux agents seraient intégrés, les méthodologies de travail seraient adaptées, et de nouvelles procédures de collecte et d'analyse des données seraient mises en place. Le rapport triennal finalisé serait présenté au gouvernement ou au Parlement, suivi par une évaluation de l'impact des recommandations sur les politiques de prévention.

3.1.3. Mobiliser d'autres enveloppes budgétaires afin de développer des opportunités de financement orientées davantage sur la prévention sociale.

La mise en place des pistes d'améliorations précédentes nécessiterait entre autres qu'il y ait une optimisation de l'utilisation des budgets.

L'optimisation des budgets disponibles impliquerait l'équilibrage de la prévention par davantage d'initiatives de prévention sociale tout en tenant compte de l'expertise du SG Prévention pour déterminer les projets les plus pertinents. Cette approche augmenterait le nombre et la qualité des initiatives de prévention sociale, renforçant ainsi la capacité du SG Prévention à gérer et à allouer des ressources de manière stratégique. La possibilité pour le SG Prévention de financer des projets pilotes et innovants au travers de ces enveloppes encouragerait l'expérimentation et l'adaptation rapide aux besoins émergents.

Pour optimiser l'utilisation des ressources financières disponibles, il conviendrait de réaffecter les fonds inutilisés ou sous-utilisés à des initiatives de prévention sociale. Cette stratégie maximiserait l'efficacité des dépenses publiques, permettant de financer des initiatives de prévention sans nécessiter de nouveaux fonds substantiels. Le gouvernement démontrerait ainsi une gestion financière responsable et innovante, tout en augmentant l'impact des initiatives de prévention sociale.

Une analyse des budgets existants a permis d'identifier les enveloppes budgétaires suivantes :

AB 33.18.11 - Subventions destinées à la réalisation d'actions transversales de l'aide à la jeunesse avec d'autres secteurs

Cet AB concerne des subventions facultatives (ou appel à projet) proposées sous l'impulsion du Cabinet de tutelle. Aucune subvention n'a été octroyée en 2020, des subventions de 100.000€ à « UPPL_TRIANGLEUPPL Asbl » pour le projet « ParADOxe » ont été octroyées en 2021 et 2022.

AB 33.36.14 - Initiatives diverses, projets particuliers et innovants

Cet AB, sous l'impulsion du Cabinet de tutelle (et notamment via la plateforme SUBsides) et en collaboration avec l'AGAcmd sur certaines thématiques, sert à couvrir les arrêtés de subventions de divers organismes relatifs à la prise en charge de mineurs étrangers non accompagnés (MENA), à la prise en charge hors plan MENA, à la prise en charge du « Plan Fonck », à des projets divers (CAP 48, Solidarité, ...) ou aux soldes des arrêtés de subventions des années antérieures.

AB 33.41.14 - Subventions aux projets en voie d'agrément

Cet AB, sous l'impulsion du cabinet de tutelle, sert à couvrir les arrêtés de subventions aux bénéficiaires qui ont des projets et/ou activités en voie d'agrément. Aucune subvention n'a été octroyée en 2020. Des subventions ont été octroyées en 2021 pour un total de 756.000€ et en 2022 pour un total de 517.323€.

Ratios d'engagement et de liquidation de 2020 à 2023

	2020		2021		2022		2023	
	% Eng	% Liq	% Eng	% Liq	% Eng	% Liq	% Eng	% Liq
AB 33.18.11	100%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
AB 33.36.14	93,32%	86,57%	95,93%	85,27%	69,47%	66,50%	94,50%	96,05%
AB 33.41.14	0%	41,99%	94,86%	82,10%	58,85%	46,40%	77,14%	84,55%

Pour mieux gérer les initiatives innovantes et intersectorielles, un redéploiement du personnel pourrait être envisagé, mais le SG Prévention dispose des ressources à cette fin.

Des discussions avec les ordonnateurs permettraient de mettre en œuvre la réaffectation des fonds. À moyen terme, un plan détaillé pour la réallocation des fonds serait développé en collaboration avec l'ordonnateur et les autres parties prenantes, suivi de l'obtention de l'approbation du ministre du budget pour les réallocations nécessaires. À long terme, les fonds seraient réaffectés vers les initiatives de prévention sociale, avec un suivi et une évaluation des projets financés pour assurer une utilisation optimale des ressources.

3.1.4. Transférer les missions d'accompagnement de contrôle pédagogique des AMO, des MADO et des SAP au SG Prévention.

Le transfert des inspections pédagogiques relatives aux 89 AMO, 7 MADO et 9 SAP au SG Prévention constituerait une mesure stratégique visant à centraliser ces inspections au sein de l'entité en charge de l'organisation et de la coordination de la politique de prévention.

Les avantages pour le gouvernement de cette piste incluraient une meilleure utilisation des fonds publics et une réduction des coûts à long terme grâce à une gestion plus centralisée et optimisée des ressources disponibles. La centralisation des missions d'inspection sous le SG Prévention augmenterait également sa visibilité et sa légitimité, renforçant sa capacité à piloter efficacement les politiques de

prévention. Cette mesure permettrait une amélioration de la qualité et de la cohérence des services de prévention offerts aux jeunes vulnérables et à leurs familles, démontrant ainsi une gestion proactive et responsable des fonds publics.

Comme décrit dans la partie analytique, les inspections pédagogiques ne tombent pas sous le ressort du SG prévention. Le transfert des inspections pédagogiques permettrait une meilleure vue des pratiques éducatives, ce qui permettrait un rôle plus important de garant d'une application cohérente des directives de prévention.

Un service d'inspection assure le contrôle de la qualité des prestations des services, leur capacité à répondre aux besoins des bénéficiaires et à respecter leurs droits. Il évalue leur intégration dans le réseau, leur contribution à la diversification des réponses éducatives, et leurs pratiques innovantes tout en respectant les droits des jeunes et de leur famille. Il examine également l'organisation et le fonctionnement des services pour garantir la mise en œuvre des projets pédagogiques agréés. En outre, il fournit à l'administration une expertise sur les services agréés et les projets émergents afin d'optimiser le soutien aux jeunes et aux familles concernés par l'aide à la jeunesse. Ainsi, l'accompagnement et le contrôle pédagogiques assurent que les services éducatifs sont conformes, pertinents et adaptés aux besoins des jeunes, contribuant ainsi à une meilleure prévention sociale et à la protection de la jeunesse en FWB.

Tous les services agréés, notamment les AMO, MADO et SAP, ainsi que toutes les activités de prévention définies par le Livre 1er du Code, seraient inclus dans ce transfert. Cette démarche assurerait une meilleure coordination et une gestion plus efficace des politiques de prévention et des inspections pédagogiques, augmentant ainsi l'efficacité globale de ces politiques. Le transfert de ces missions d'inspection pédagogique au SG Prévention permettrait une application plus cohérente des directives de prévention. En effet, cela contribuerait à ce que toutes les actions pédagogiques suivent les mêmes lignes directrices, réduisant ainsi les disparités entre les différents services et augmentant l'efficacité globale des interventions. Le SG Prévention pourrait ainsi identifier plus rapidement les lacunes et y remédier de manière ciblée, améliorant la qualité des services offerts aux jeunes vulnérables. En récupérant les missions d'inspection pédagogique, le SG Prévention pourrait par exemple remettre un avis défavorable sur l'évaluation du projet éducatif d'un AMO et conduire ainsi l'AMO à remettre un projet adapté aux observations formulées par le SG Prévention.

Sur le plan opérationnel, ce transfert se concrétiserait par la mise en place d'un groupe de travail entre le SG Prévention et les SG Gestion administrative et pécuniaire durant le dernier trimestre 2024, facilitant également une collaboration étroite sur la gestion des agréments des services concernés, qui resteraient quant à eux sous la houlette du SG Gestion administrative pécuniaire dans la mesure où ces services sont déjà rôlés aux questions de vérification et de contrôle des divers critères d'agrément.

Ce transfert ne nécessiterait pas de modifications législatives du Code, facilitant ainsi sa mise en œuvre rapide. En termes budgétaire, cette initiative impliquerait une redistribution des fonds internes de l'AGAJcmd pour inclure les nouvelles missions du SG Prévention. L'AGAJcmd a d'ores et déjà exprimé son accord pour mener une réflexion quant à la faisabilité de ce transfert, permettant ainsi une mise en place rapide dès l'accord du gouvernement.

3.1.5. Optimiser la gestion et l'évaluation des projets de prévention en réorientant les responsabilités, simplifiant les processus administratifs, et en renforçant le rôle stratégique du SG Prévention.

Pour optimiser la gestion et l'évaluation des projets de prévention, il est nécessaire de simplifier les processus administratifs des appels à projets et de transférer leur gestion aux conseils de prévention. Actuellement, ce sont les opérateurs de terrain qui évaluent en quelque sorte leurs propres projets ce qui donne un système inefficace.

Le SG Prévention au niveau central pourrait se délester de la gestion de l'appel à projets. Le SG Prévention n'a de toute façon pas de mainmise réelle sur le montant octroyé par l'appel à projets. Cette réorganisation permettrait au SG Prévention de se concentrer sur l'évaluation stratégique des politiques de prévention, améliorant ainsi la qualité et la cohérence des projets de prévention. Une telle nouvelle configuration donnerait plus de temps aussi au SG Prévention pour maintenir un dialogue constructif avec les opérateurs de terrain tout en identifiant les leviers potentiels pour lesquels une approche intersectorielle est pertinente.

Un diagnostic social centralisé et harmonisé serait mis en place pour une meilleure planification stratégique et une évaluation rigoureuse des projets. En simplifiant les procédures administratives et en réorientant les responsabilités, le gouvernement pourrait démontrer une gestion plus efficace et stratégique des projets de prévention, assurant une meilleure allocation des ressources et une réduction de la complexité administrative pour les opérateurs de terrain.

La première étape consisterait à réviser les délais et les procédures administratives de l'appel à projets pour les rendre plus efficaces et moins contraignants. La gestion de l'appel à projets serait transférée aux Conseils de prévention, qui bénéficieraient toujours de l'assistance administrative dédiée pour gérer ces appels de la part des services décentralisés. Le SG Prévention se concentrerait alors sur l'évaluation des politiques de prévention, renforçant son rôle stratégique. Un diagnostic social mis à jour en continu, centralisé et harmonisé serait mis en place, permettant une évaluation des projets de prévention par le SG Prévention, avec le soutien de l'inspection pédagogique (voir point A4).

Les changements législatifs nécessaires incluraient la modification du Code pour redéfinir les responsabilités des Conseils de prévention, ainsi que l'inclusion de nouvelles missions pour les chargés de prévention, notamment l'analyse permanente des faits sociaux. Il s'agirait d'élargir le rôle du service décentralisé, de le modifier pour mettre l'accent sur l'analyse permanente des faits sociaux pour alimenter le tableau de bord de l'Administration, permettant au niveau central de piloter la prévention, en identifiant une priorité sur tel phénomène et de lancer l'appel à projets en conséquence.

Une amélioration du diagnostic social sans changer formellement le fonctionnement des Conseils de prévention, avec le chapitre générique dont le SG prévention disposerait, aboutirait à un meilleur alignement des priorités et faciliterait la dynamique. Cela contribuerait à une vision plus stratégique. Ces modifications garantiront un cadre légal solide pour soutenir les nouvelles responsabilités et missions des différents acteurs impliqués.

Budgétairement, les fonds actuels de l'appel à projets seraient réalloués pour les aligner avec les nouveaux critères stratégiques. Il serait également nécessaire de redistribuer les ressources humaines et financières pour soutenir les nouvelles missions des chargés de prévention.

Interne à l'administration, cette initiative nécessiterait le renforcement des capacités administratives des Conseils de prévention pour gérer les appels à projets et la redistribution des tâches au sein du SG Prévention pour se concentrer sur l'évaluation et le pilotage stratégique. Pour les autres domaines de la FWB, une meilleure coordination et collaboration serait facilitée grâce à une gestion plus stratégique et centralisée des projets de prévention.

Cette initiative permettrait d'améliorer la gestion et l'évaluation des projets de prévention en simplifiant les processus administratifs, en transférant la gestion des appels à projets aux conseils de prévention, et en renforçant le rôle stratégique du SG Prévention. Cela se traduirait par des projets de prévention mieux gérés et évalués, une meilleure allocation des ressources, et des résultats plus efficaces et positifs pour les jeunes vulnérables et leurs familles.

3.2. Développer des indicateurs pour mesurer la performance de la politique de prévention

3.2.1. Doter la politique de prévention d'indicateurs pertinents et fiables pour suivre les actions de prévention et guider les ajustements nécessaires afin de maximiser leur efficacité en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour évaluer la performance de la politique de prévention en FWB, il est essentiel de développer des indicateurs spécifiques, quantitatifs et qualitatifs, alignés sur les objectifs de la politique de prévention. Les indicateurs quantitatifs pourraient inclure des mesures telles que le taux de décrochage scolaire, le nombre de signalements de violence domestique, et le taux de participation aux programmes de prévention. Les indicateurs qualitatifs aborderaient des aspects tels que la perception de soi et l'autonomie des jeunes. Cette démarche permettrait non seulement d'évaluer les performances actuelles, mais aussi de guider les améliorations futures.

Concrètement, cette initiative reposerait sur plusieurs instruments clés. Tout d'abord, une expertise externe serait sollicitée pour la création d'indicateurs adaptés aux besoins spécifiques de la FWB. En collaboration avec des institutions académiques et des experts, de nouveaux indicateurs seraient développés en s'appuyant sur les données existantes de l'IWEPS et de l'OEJAJ. Ces indicateurs seraient intégrés dans un tableau de bord de l'Administration, permettant un suivi continu et une évaluation régulière des actions de prévention par le biais de l'Evidence-Informed Management (EIM).

Pour soutenir cette initiative, une modification du Code de la Prévention serait nécessaire pour intégrer l'obligation de suivi et d'évaluation des indicateurs de performance sous la forme d'un tableau de bord. Les conséquences budgétaires incluraient des coûts initiaux pour la formation des agents et l'acquisition des outils techniques nécessaires au suivi des indicateurs, mais ces coûts seraient pris en charge à budget constant.

A court terme, les étapes de mise en œuvre débuteraient donc par une collaboration avec des experts externes pour identifier les meilleures pratiques internationales en matière d'indicateurs de prévention. Une analyse des indicateurs actuellement utilisés par l'IWEPS et l'OEJAJ permettrait d'identifier les lacunes, et des indicateurs spécifiques seraient créés et adaptés pour la FWB en collaboration avec les experts et les partenaires académiques. Les résultats de l'expertise externe constitueraient également une base solide pour initier ces travaux.

À moyen terme, les premières données seraient collectées et les indicateurs testés, puis intégrés dans les processus de suivi et d'évaluation de la prévention. Le développement d'un tableau de bord dynamique sera également une priorité, ainsi que la formation du personnel à son utilisation. Pour soutenir cette initiative, une modification du Code de la Prévention serait donc nécessaire pour

intégrer l'obligation de suivi et d'évaluation des indicateurs de performance sous la forme d'un tableau de bord. Il s'agirait ainsi de suivre l'évolution des indicateurs en temps réel, de générer des rapports trimestriels pour les décideurs politiques, de permettre des ajustements rapides des stratégies en fonction des résultats.

À long terme, la mise en œuvre complète du tableau de bord permettrait un suivi régulier et des ajustements basés sur les résultats obtenus.

Annexe 1 : Financement de la politique de prévention à destination des jeunes vulnérables, de leurs familles et de leurs familiers en FWB dans le cadre du budget 2024

AB	Finalité	Montant au BI 2024
PRÉVENTION GÉNÉRALE, INITIATIVES NOVATRICES ET ACTIONS TRANSVERSALES		
AB 17 11 12.35	Couvre les dépenses de fonctionnement des Commissions de Coordination de l'Aide aux Enfants Victimes de Maltraitance et finance également des initiatives de prévention, telles que l'organisation des Assises de la prévention.	59.000 €
AB 17 11 12.37	Finance les actions de prévention menées par les Conseils de prévention dans le cadre du plan d'action triennal en cours.	83.000 €
AB 17 11 12.38	Finance les dépenses de fonctionnement des douze réunions mensuelles des Conseils de prévention.	10.000 €
AB 17 11 12.39	Couvre les dépenses de fonctionnement des Conseils de prévention.	29.000 €
AB 17 11 12.40	Couvre les dépenses de fonctionnement du Collège de prévention.	10.000 €
AB 17 11 12.70	Couvre les dépenses liées à divers événements et initiatives de l'Administration centrale, tels que les journées du personnel et les réunions internes.	53.000 €
AB 17 11 33.08	Finance les subventions facultatives octroyées pour mettre en œuvre les plans d'actions triennaux de prévention par les 13 conseils de prévention (projets).	621.000 €
AB 17 11 33.17	Finance la subvention nominative annuelle octroyée à l'Intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes Enfants.	224.000 €
AB 17 11 33.18	Finance les subventions facultatives (ou appel à projet) proposées sous l'impulsion du Cabinet de tutelle.	100.000 €
ETABLISSEMENTS, MILIEUX D'ACCUEIL ET INITIATIVES DIVERSES		
AB 17 14 33.17	Subventionne les services d'actions en milieu ouvert (AMO), incluant les AMO spécialisés et les AMO 24h/24.	39.786.000 €
AB 17 14 33.43	Subventionne les services Maisons de l'adolescent (MADO), destinées à offrir une réponse interdisciplinaire aux difficultés des adolescents.	2.966.000 €
AB 17 14 33.44	Subventionne les services d'accompagnement du parrainage (SAP) soutenant la création de liens privilégiés entre jeunes et adultes pour leur développement harmonieux.	1.345.000 €

AB 17 14 33.45	Finance les projets issus de l'appel à projet Convention Premier Emploi (CPE), soutenant les services AMO dans la prévention du décrochage social des jeunes.	1.109.000 €
-----------------------	---	-------------

AB concernés dans le cadre de la RD

Montant total des dépenses pour le sujet (pour le futur, évolution à politique inchangée) : en milliers d'€	2022	2023	2024	2025	2026
AB 17 11 1237 - Dépenses relatives aux actions de prévention par les conseils de prévention	74	102	83	85	87
AB 17 11 3308 - Subventions actions prévention	589	572	621	634	647
AB 17 14 3317 - AMO	34.142	36.774	39.786	40.582	41.394
AB 17 14 3343- MADO	2.793	2.851	2.966	3.025	3.086
AB 17 14 3344 - SAP	1.166	1.079	1.345	1.372	1.399
AB 17 14 3345 - AMO (appel à projet spécifique)	0	1.109	1.109	1.109	1.109
Dépenses totales (= benchmark de la revue)	38.764	42.487	45.910	46.807	47.722

REMARQUE : Les montants 2025 et 2026 sont des projections avec une indexation annuelle de 2% du montant 2024. Pour l'appel à projet spécifique, le même montant est repris pour chaque année.

Annexe 2 : Synthèse transversale des indicateurs utilisés au sein des régions et pays étudiés dans le cadre de l'expertise externe.

Le rapport d'IDEA Consult aborde, pour chacun des cas étudiés (Pays-Bas, Flandre, Québec, Irlande et Ile-de-France), la question des indicateurs de suivi utilisés localement. Ces indicateurs permettent de surveiller l'état de la jeunesse et les problématiques auxquelles les jeunes sont confrontés. Globalement, ils sont utilisés pour prioriser l'action politique et font également l'objet d'un suivi pour évaluer l'impact et la pertinence des choix politiques.

Le tableau synthétique ci-dessous reprend les indicateurs employés par les différents pays et régions, regroupés par thématique et selon trois tableaux :

- Le tableau 1 offre une synthèse des indicateurs de la « prévention sociale ». Ces indicateurs mettent en lumière les déterminants de l'émancipation positive des jeunes, c'est-à-dire ce qui pourrait être considéré comme « un idéal à atteindre ». Ils permettent de faire le lien avec les axes d'action des politiques de prévention à prioriser afin d'éviter que des jeunes vulnérables ne se retrouvent dans des situations à risque.
- Le tableau 2 présente une synthèse des indicateurs de la « prévention éducative ». Ces indicateurs permettent d'identifier et de caractériser les trajectoires des jeunes exposés à des difficultés. Ils vont donc une étape plus loin que les indicateurs de prévention sociale, en mettant en lumière les situations à risque vécues par les jeunes, afin de les accompagner et de prévenir la transformation de ces risques en événements négatifs.
- Le tableau 3 propose une synthèse des indicateurs de réalisation des risques. Ces indicateurs permettent d'observer les situations problématiques vécues par les jeunes. Ils mettent en lumière les situations que les politiques visent à prévenir et à résoudre grâce à leurs priorités politiques. Ces indicateurs vont donc encore plus loin que ceux présentés dans le tableau 2 en illustrant la réalisation des risques.

Ces indicateurs n'ont pas l'objet d'une validation formelle de la part du GT. Ils constituent néanmoins une base de travail enrichissante pour la poursuite des travaux sur la mise en place d'indicateurs.

Tableau 1 : Synthèse des indicateurs de prévention sociale

Thèmes	Sujets étudiés	Exemples d'indicateurs de prévention sociale	
Culture	Accès à la culture via internet	Pratique d'activités en ligne liées à la culture (actuelles et évolution)	
	Livres	Nombre de livres lus au cours des 12 derniers mois	
	Musique	Fréquence d'écoute de musique	
	Médias		Fréquence de visionnement de films
			Utilisation (sociale) des médias par les jeunes
			Différences sociales dans l'utilisation des médias
	Sorties culturelles		Proportion des jeunes de 15 à 34 ans ayant assisté au cinéma, aux festivals ou à des spectacles culturels ou artistiques
		Proportion des jeunes de 15 à 34 ans ayant visité des musées, des galeries d'art ou des sites historiques	

		Opportunités de loisirs : inégalités pour les jeunes dans une position socialement vulnérable
	Activités de création	Proportion de la population de 15 à 34 ans ayant pris part à au moins une activité de création et d'interprétation artistique ¹
Enseignement	Intégration et réussite scolaire	Pourcentage d'élèves qui se sentent à leur place à l'école
		Pourcentage de personnes qui se sentent étrangères à l'école
	Accès aux services d'orientation scolaire et professionnelle	Proportion de jeunes de 19 ans ayant consulté une ou plusieurs sources d'information
	Egalité des chances et opportunités éducatives	Satisfaction des opportunités éducatives
		Pourcentage d'élèves dont les parents ont souvent participé avec eux à des activités (a) d'alphabétisation ou (b) de calcul avant d'entrer en classe.
Taille moyenne des classes dans les écoles primaires		
		Pourcentage de services préscolaires mettant en œuvre le programme d'EPPE et répondant à des critères de capitation plus élevés
Citoyenneté	Intérêt et participation politique	Taux de participation aux élections
		Participation à des activités politiques non électorales selon le groupe d'âge
	Engagement civique et associatif	Participation aux activités des associations et institutions politiques
		Proportion et nombre de jeunes de 15 à 34 ans ayant fait du bénévolat
		Part des jeunes considérés comme "éloignés" parmi les jeunes engagés dans une mission de service civique (i.e. jeunes sans diplôme, jeunes percevant une indemnité complémentaire en raison de leur situation socio-économique)
Connaissance de la loi	Pourcentage de personnes connaissant leurs droits	
Promotion de la santé	Activité physique et forme physique	Nombre de personnes membres d'un club sportif
		Marche ou fait du vélo 5 jours par semaine pour aller à l'école ou au stage
		Fait du sport chaque semaine dans un club, une association ou une salle de sport
		Fait de l'exercice quotidiennement pendant au moins une heure
		Pourcentage de personnes respectant les directives nationales en matière d'activité physique pour les enfants
		Pratique sportive des publics considérés comme prioritaires (i.e. taux de licences des jeunes de 14 à 20 ans et des femmes, taux de licences dans les quartiers dits prioritaires, nombre de

	clubs garantissant l'accueil de personnes en situation de handicap)
	Intensité de l'activité physique dans son activité principale (qu'elle soit liée au travail ou non).
Activités en plein air	Proportion de la population de 15 à 34 ans ayant fréquenté certains lieux axés sur la nature au moins une fois au cours des 12 derniers mois
	Pratique d'activités en plein air ou en pleine nature
	Principal mode de transport pour aller travailler, jeunes de 15 à 24 ans et population de 15 ans et plus occupés
Alimentation	Fréquence de consommation habituelle de différents types de boissons sucrées et total de ces boissons
Consultations médicales	Nombre d'enfants ayant bénéficié d'au moins une consultation
	Enfants de 3 à 4 ans ayant bénéficié d'un bilan de santé
	Enfants de 3 à 4 ans ayant bénéficié d'un dépistage visuel
	Enfants de 3 à 4 ans ayant bénéficié d'un dépistage auditif
	Enfants de 3 à 4 ans ayant bénéficié d'un dépistage des troubles du langage
	Enfants de 3 à 4 ans ayant bénéficié d'un examen clinique par un médecin lors d'un bilan
	Pourcentage de personnes ayant reçu (a) la dernière dose de vaccin contre la méningite C (MenC) et (b) la première dose de vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR)
Proportion d'enfants de 6 ans ayant consulté au moins une fois un chirurgien-dentiste au cours de l'année suivant leur 6ème anniversaire	
Accessibilité des soins	Usage ou non de véhicules itinérants pour effectuer des consultations maternelles et/ou infantile et/ou de santé sexuelle
	Part de la population résidant dans une commune dans laquelle l'accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes est inférieure à un certain seuil
Santé mentale	Pourcentage de personnes présentant des niveaux optimaux de santé mentale positive
	Bien-être, satisfaction de vie des jeunes (12 à 17 ans, note)
	Ne trouve pas difficile de surmonter des événements stressants
Assuétudes	Niveau de connaissance des citoyens sur le danger des drogues
Santé sexuelle	Pourcentage de personnes ayant utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel

		Séances d'actions collectives (prévention, information) en milieu scolaire
Environnement physique extérieur proche		Surface en m ² d'espaces verts dans la commune
		Espaces de jeu (pourcentage de terrain adapté à la récréation)
Logement		Satisfaction du logement

Tableau 2 : Synthèse des indicateurs de prévention éducative

Thèmes	Sujets étudiés	Exemples d'indicateurs de prévention éducative
Enseignement	Intégration et réussite scolaire	Pourcentage d'élèves ayant atteint le niveau 3 ou plus en mathématiques dans les évaluations nationales de l'anglais, de la lecture et des mathématiques
		Taux d'absentéisme des élèves
		Proportion d'élèves entrant en 6ème avec au moins un an de retard
	Accès aux services d'orientation scolaire et professionnelle	Taux d'inscription des jeunes pris en charge dans un dispositif d'insertion sociale et professionnelle ou de formation
	Connaissance linguistique	(i) Nombre et (ii) pourcentage de personnes inscrites sur les listes d'attente en orthophonie pour (a) une évaluation et (b) un traitement pendant plus de 52 semaines
		Pourcentage d'élèves n'ayant pas atteint le niveau 3 ou plus en compréhension de l'anglais
	Egalité des chances et opportunités éducatives	Élèves défavorisés (part des élèves défavorisés dans l'enseignement primaire)
		Evolution des chances de réussite scolaire des élèves scolarisés dans un quartier dit « prioritaire » de la ville
		Poursuite d'études des nouveaux bacheliers (focus sur les élèves issus de familles défavorisées)
		Evolution de la représentation des origines socio-professionnelles des étudiants selon le niveau de formation
Absent de l'école trois jours ou plus au cours des 4 dernières semaines en raison de maladie		
Promotion de la santé	Activité physique et forme physique	Considère sa propre santé comme (très) bonne (ou très mauvaise)
		Part des enfants avec un faible poids
		Poids corporel, surpoids (2 à 25 ans; %)
		Pourcentage de personnes en surpoids ou obèses
	Consultations médicales	Pourcentage d'élèves ayant subi un examen de développement avant l'âge de 12 mois

		Pourcentage de participants à des services informels d'éducation et de soins précoces
	Accessibilité des soins	Taux de renoncement aux soins médicaux ou dentaires pour des raisons financières : écart entre les 20% les plus modestes et l'ensemble de la population
		Pourcentage de personnes attendant moins de trois mois avant d'être examinées par les services de santé mentale pour enfants et adolescents (CAMHS)
	Santé mentale	Pourcentage de personnes souffrant probablement d'un problème de santé mentale selon l'indice de santé mentale 5 (MHI-5)
		A (très) souvent été irritable ou agacé.e
		A (très) souvent eu des problèmes de mémoire ou de concentration
		A (très) souvent eu des problèmes de sommeil
		A (très) souvent été fatigué(e)
	Assuétudes	Fume quotidiennement
		Proportion des élèves du secondaire ayant utilisé la cigarette électronique au cours des trente derniers jours, selon le sexe et le niveau scolaire
		Consommation de cannabis au cours des 3 mois ayant précédé l'enquête selon le groupe d'âge et le genre
		A bu de l'alcool au cours des 4 dernières semaines
		A bu 5 verres ou plus en une seule occasion au cours des 4 dernières semaines (<i>binge drinking</i>)
		A déjà été ivre ou en état d'ébriété
		Pourcentage de personnes ayant déjà consommé des drogues illicites (à l'exclusion du cannabis) au moins une fois
		Pourcentage de personnes ayant déjà consommé de nouvelles substances psychoactives au moins une fois
		Pourcentage d'élèves utilisant l'internet plus de six heures par jour en dehors de l'école, pendant les jours d'école
		Dépendance aux médias
		Différences sociales dans la dépendance aux médias
	Manque (très) souvent de sommeil en raison des jeux vidéos	
	Santé sexuelle	Nombre de personnes mineures ayant bénéficié d'au moins une consultation en santé sexuelle
Environnement de vie	Environnement social	(Ne) Peut compter sur quelqu'un en cas de problème ou de difficulté
		Pourcentage de personnes très (in)satisfaites de leurs relations personnelles
		(In)Satisfaction de la vie sociale
		Parfois ou toujours seul

	Logement	Personnes de 15 ans et plus vivant dans un logement qui n'atteint pas la norme de qualité, de taille, d'abordabilité, ou au moins une de ces trois normes (logement non acceptable) selon le groupe d'âge
		Personnes de 15 à 29 ans vivant dans un logement non acceptable selon le groupe d'âge et la situation familiale
		Pourcentage de personnes vivant dans un logement dont le toit fuit, dont les murs, les sols ou les fondations sont humides, ou dont les cadres de fenêtres ou le sol sont pourris
		Nombre de personnes en hébergement d'urgence
Situation familiale	Revenus et situation financière du ménage	Proportion de jeunes familles détenant certaines catégories d'avoirs et de dettes
		Enfants vivant dans la pauvreté (part des enfants vivant dans la pauvreté dans une municipalité)
		Chiffres sur les ménages recevant une aide sociale
		Pourcentage de ménages sans emploi, c'est-à-dire dont aucun membre ne travaille
	Situation familiale instable	Nombre de familles monoparentales
		Nombre de divorces
	Situation familiale compliquée	Nombre de naissances enregistrées chez des mères âgées de 17 ans ou moins
		Nombre de personnes dont le parent a été traité pour un problème (a) de drogue ou (b) d'alcool
		Grandit avec un membre de la famille ayant une maladie physique ou psychique grave ou une dépendance de longue durée (jeune aidant)
		A actuellement un membre de la famille avec une maladie grave, une limitation ou une dépendance (jeune aidant)
Visites à domicile dont le motif est l'enfant		
Nombre d'enfants ayant bénéficié d'au moins une visite à domicile		

Tableau 3 : Synthèse des indicateurs de réalisation du risque

Thèmes	Sujets étudiés	Exemples d'indicateurs de réalisation du risque
Intégration socioprofessionnelle	Décrochage scolaire	Taux de sorties sans diplôme ni qualification parmi l'ensemble des élèves sortants du secondaire
		Taux de non diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés
		Jeunes sortant de l'enseignement supérieur sans diplôme post-bac
		Nombre d'abandons scolaires précoces
		Pourcentage de personnes ayant suivi au maximum le premier cycle de l'enseignement secondaire et ne poursuivant pas leurs études ou leur formation

	Inactivité	Nombre de jeunes demandeurs d'emploi Taux de non scolarisés, ni emploi, ni en formation chez les 18-24 ans				
Santé physique et psychologique	Dépression et tentatives de suicides	Nombre de décès, (a) total et (b) par suicide Nombre de tentatives de suicide Nombre de pensées suicidaires Symptômes dépressifs Niveau élevé sur l'échelle de détresse psychologique Prévalence ¹ annuelle des troubles anxio-dépressifs diagnostiqués chez les 15-29 ans				
		Troubles psychologiques	Part d'admission par les urgences pour des troubles mentaux sévères Nombre d'hospitalisations pour maladie mentale Nombre d'hospitalisation pour intoxication ou traumatisme non suicidaires Troubles de l'humeur Troubles anxieux A des problèmes psychologiques graves Problèmes émotionnels (zone limite ou score anormal) Hyperactivité (zone limite ou score anormal) Santé psychosociale (zone limite ou score anormal) Nombre d'hospitalisations pour gestes auto-infligés Taux d'automutilation (pour 100 000) Nombre d'hospitalisations pour trouble des conduites alimentaires			
			Alcoolisme et Toxicomanie	Consommation excessive d'alcool Prévalence de la consommation de toute drogue illégale (a) au cours de la vie et (b) au cours de l'année écoulée Consommation de substances Prévalence de la consommation quotidienne d'alcool		
				Santé physique	Nombre d'actes de puériculture Nombre de (a) notifications d'infections sexuellement transmissibles (à l'exclusion du VIH) et (b) de diagnostics de VIH (en cas de transmission sexuelle) A (très) souvent eu des douleurs abdominales ou gastriques A (très) souvent eu des palpitations A (très) souvent eu des maux de tête A (très) souvent eu des vertiges ou des étourdissements A (très) souvent été hypersensible à la lumière ou au bruit A (très) souvent eu des douleurs musculaires/articulaires A (très) souvent eu des douleurs à la gorge ou des toux	
					Exclusion sociale	Exclusion sociale Part de jeunes non insérés
						Délinquance

		Auto-déclaration de délinquance
		(a) Nombre de jeunes détenus dans (i) l'école de détention pour enfants et (ii) l'administration pénitentiaire irlandaise, et (b) nombre de jeunes en probation
		Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone police
		Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone police
		Proportion d'actes de violence grave signalés
Violence, harcèlement et discrimination	Violence et harcèlement sexuelles	Proportion d'internautes ayant subi de la cyberintimidation sur une période de cinq ans, selon le groupe d'âge et le genre
		Photo ou vidéo nue de lui/elle-même diffusée contre son gré
		Violence sexuelle subie au moins une fois
	Harcèlements et discrimination	Nombre de jeunes qui rapporte harcèlement
		A lui-même harcelé quelqu'un d'autre à l'école au cours des 3 derniers mois
		Harcelé via Internet ou les réseaux sociaux au cours des 3 derniers mois
	Violences familiales ou incompatibilité du contexte familial	Pourcentage de personnes ayant subi une discrimination
		Part des enfants et des jeunes sous protection de la jeunesse dans une municipalité (%)
		Nombre de cas de violence domestique et maltraitance d'enfants
		Nombre de personnes bénéficiant d'un soutien direct et/ou d'un hébergement de la part d'un service de lutte contre la violence domestique
		Part de mineurs faisant l'objet d'une saisine du juge des enfants en assistance éducative
		Taux d'appels traités par le Service national téléphonique de l'enfance en danger
		Nombre d'enfants accueillis par an dans les pouponnières à caractère social ou sanitaire
		Nombre d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance
		Placements directs par le juge
		(a) Nombre de dossiers ouverts et (b) pourcentage de dossiers ouverts en attente de l'affectation d'un travailleur social
		Pourcentage d'enfants pris en charge qui en sont à leur troisième placement ou plus en l'espace de 12 mois
		Pourcentage d'enfants placés (a) en famille d'accueil, (b) en institution, et (c) autres